



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 8 décembre 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
30 novembre 2011

Date d'affichage
30 novembre 2011

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Antenne administrative et
comptable – Acquisition
foncière pour la création
d'une bibliothèque –
Demande de subvention
Conseil Régional PACA.*

Vote pour à la majorité

POUR : 24
CONTRE : 9
(LUQUAND Jean-Pierre,
AUTRAN Martine, BOUTIER
Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie,
ROCHE François, MAESTRACCI
Sylvie, RIMBAUD Georges,
CHASTAIGNET Elisabeth,
FOREST Marie-Paule)
ABSTENTION : 0

L'an deux mille onze, le huit décembre deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre

Absents :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La Poste, propriétaire, propose à la vente la parcelle cadastrée section AV n° 47 sise 1, avenue Didier Daurat à Solliès-Pont. Ce bien situé à l'arrière du bureau de poste, au rez de chaussée, a une superficie totale de 140 m².

La commune ayant pour projet la requalification de l'espace urbain, envisage d'acquiescer ce bien qui bénéficie d'une situation stratégique, en vue de la création d'une nouvelle bibliothèque.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R 332.15,
- Vu l'avis des domaines du 21 avril 2011,

Il est proposé l'acquisition de la parcelle, cadastrée section AV n° 47, pour une superficie de 140 m², pour un montant de 140 000 euros.

Cette opération peut bénéficier d'une subvention de la part de la Région au titre de l'aide aux acquisitions foncières destinées à la réalisation d'équipements publics.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Conseil Régional	42 000.00 euros (30 %)
Autofinancement	98 000.00 euros (70 %)
Montant	140 000.00 euros

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à la majorité des membres présents et de ses représentants

- **ADOPTE** le projet d'acquisition de l'ancienne zone de tri de la Poste pour un montant de 140 000 €,
- **AUTORISE** le maire à signer les actes en découlant,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,
- **SOLLICITE** une aide de 42 000 € au titre de l'aide aux acquisitions foncières destinées à la réalisation d'équipements publics (bibliothèque municipale).

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

09 DEC 2011
13 DEC. 2011

